Déclaration de responsabilité – Tournois jeunes

Texte de référence : article « 2.14. Mineurs » du règlement général des compétitions de la FFBaD applicable depuis le 1er janvier 2013.
« Chaque mineur participant à une compétition doit-être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. »

Merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous en faisant figurer, pour chaque mineur non accompagné de l'un de ses parents ou responsable légal, l'adulte responsable présent durant la totalité de la compétition. Les parents ou responsables légaux des mineurs concernés autorisent, en cas d'urgence, l'adulte responsable désigné à prendre toutes les dispositions utiles en vue de la mise en œuvre des traitements urgents (médicaux ou chirurgicaux) jugés nécessaires par le ou les médecins des établissements concernés.

Le ou la juge-arbitre de la compétition est en droit de refuser la participation de tout mineur non accompagné de l'un de ses parents ou responsable légal et ne pouvant pas fournir les renseignements demandés sur le présent formulaire.

Club : Les Bois Furieux, Seilhac
Manifestation : **du :** ……../……../ 20…….

Mineur	**Père, mère ou autre Représentant Légal (P, M ou RL)**				**Adulte responsable**
Nom Prénom	**Nom Prénom**	**P, M, ou RL**	**Téléphone**	**Signature**	**Nom Prénom**